

C.C.P.M

Cercle Cartophile du Pays de Montbéliard

Courrier à adresser à :

Mme Françoise JUILLARD Présidente du CCPM

Chemin de la taille 25230 BONDEVAL

DIMANCHE 22 Novembre 2020

de 9 h à 17 H 30 « La Roselière »

Place du Champ de Foire 25200 MONTBELIARD

40^{ème} Salon de la Carte Postale des vieux papiers et des collections

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration du C.C.P.M. vous invite à participer à la 40^{ème} journée de la Carte Postale, des Vieux Papiers et des Collections.

Veuillez nous retourner, avant le 16 Novembre, le talon ci-dessous, dûment rempli, accompagné du chèque correspondant (à l'ordre du C.C.P.M) et ce après avoir pris connaissance entièrement du règlement intérieur du salon.

NOM et PRENOM (en majuscules S.V.P.).....

MAIL+Tél

Représente l'Association.....

Adresse complète.....
.....

Associations Illustrateurs Adhérents CCPM Professionnels et Autres cochez la mention correspondante

Pour les Professionnels : N° R.C.

Pour non Professionnels : N° Carte d'identité

Autorité et date de délivrance de la C.N.I

Types d'articles mis en vente au salon.....

IMPORTANT

Nombre de badges d'accès demandés.....(En principe prévu deux badges par exposant)

La réservation donne droit à une table gratuite pour les Illustrateurs et/ou Associations, ainsi que pour les adhérents du CCPM aidant à l'installation et la désinstallation de la salle de la Roselière

Tables gratuites oui non

RESERVATION PAYANTE de tables à **20 € la table de environ 1.55 à 1.60 sur 0.8 m**

Je vous adresse ci-joint, le règlement de€ correspondant à ma réservation

Date, Signature précédée de la mention manuscrite « je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du salon et l'approuve sans réserves. »

Document à lire attentivement SVP

ORGANISATION DU SALON DE LA CARTE POSTALE DES VIEUX PAPIERS ET DES COLLECTIONS DE MONTBELIARD

Article 1 : Le Salon de la cartes postales des vieux papiers et des collections de Montbéliard est une manifestation annuelle qui vise à rassembler tous les amateurs de C.P. de Collection.

Elle ouvre ses portes aux transactions de C.P. et de vieux papiers, notamment: de livres, bandes dessinées, journaux, factures, traites, actions, affiches, buvards, photographies, lettres, marques postales, timbres, vignettes, étiquettes, images, documents publicitaires, monnaies...

Le suivi et la maintenance de la manifestation sont assurés par le C.C.P.M. dont le siège social se situe 1 rue du Château à 25200 MONTBELIARD.

Article 2 : La participation comme « exposant » aux journées de la C.P.de Montbéliard organisées par le C.C.P.M. est réservé en priorité :

- Aux personnes morales et physiques. Le C.C.P.M. décline toute responsabilité vis à vis des exposants, sur leur situation juridique et fiscale, charge à ces derniers de justifier leur situation si besoin.
- Aux membres du C.C.P.M. à jour de la cotisation pour l'année civile en cours.

Article 3 : Chaque exposant doit au préalable remplir obligatoirement une fiche d'inscription spécifique (complètement) et acquitter les droits de réservations.

Les places sont attribuées suivant l'ordre de retour des fiches d'inscription et en tenant compte de la fidélité des participants, jusqu'à concurrence de la disponibilité de la salle.

Date limite d'inscription : 15 jours avant la date de la manifestation

Article 4 : En application de la loi L 310-2 et des articles R 321-1 et suivants du code pénal, concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants doivent veiller à être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être « inscrits » sur le registre légal de la manifestation.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en matière de sécurité. Le C.C.P.M. ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable au cas où un agent de la sécurité interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme aux règles de sécurité en vigueur.

Article 5 : Le C.C.P.M. souscrit une assurance Responsabilité Civile pour se couvrir. La couverture « Sinistre » en cas de vol, détérioration, est de la responsabilité pleine et entière de chaque exposant. Ceux-ci, sont responsables des dommages causés par eux aux locaux et matériels mis à leur disposition.

Tous les articles mis à la portée du public, restent sous la seule et entière responsabilité du propriétaire, aux risques et périls de ce dernier.

Article 6 : Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool (autre que toute boisson alcoolisée vendue au bar) dans l'enceinte de la salle. Tous contrevenant s'exposant à une amende Le C.C.P.M se réserve le droit d'exclure toute personne (réservataire ou visiteur) qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamer d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Article 7 : Le prix de la location des tables est fixé chaque année par le C.C.P.M .En cas d'absence d'un réservataire, les droits restent acquis par le C.C.P.M. à titre de dédommagement. Toutefois, le C.C.P.M. se réserve le droit d'examiner la situation du réservataire, pour un éventuel remboursement total ou partiel. Les règlements des réservations seront encaissés dès réception.

Article 8 : L'entrée du salon est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Une enveloppe illustrée contenant un lot de CP éditées par le CCPM, donnant droit à l'entrée du salon est vendue au tarif en vigueur.

L'ouverture des portes se fait à 7 H 00 pour les « exposants » munis du badge fourni par le C.C.P.M. valable uniquement ce jour là.

L'entrée des visiteurs ou des personnes étrangères à la mise en place de la salle, se fait à l'ouverture officielle à 9 H.

L'heure de clôture est fixée à 17 H 30.

Article 9 : Les animaux domestiques ne sont admis dans l'enceinte que tenus en laisse.

Le C.C.P.M. se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte de la salle.

Article 10 : La participation à la journée de la C.P. de Montbéliard, implique l'acceptation pleine et entière du « Règlement » de la manifestation.